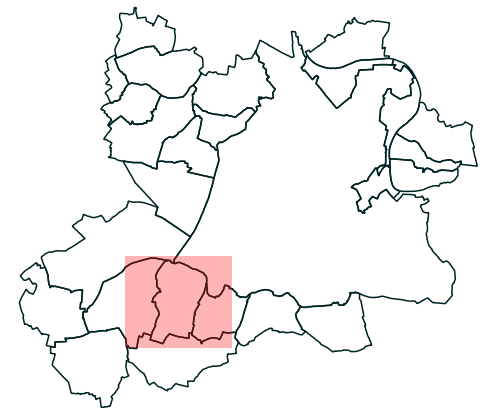


ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:6 911

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- ☐ Limites communales

- Bâtiments

- ☐
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

- 11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- 13 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)

- ■ ■ 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)

- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications

- TP - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

-  EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

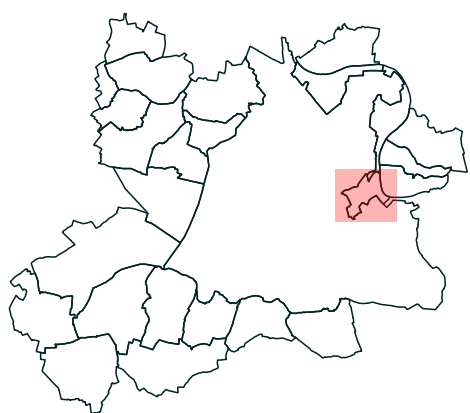
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Avon

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:3 970

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales

- Bâtiments

- ☐
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

- 11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- 13 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)

- ■ ■ 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)

- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications

- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

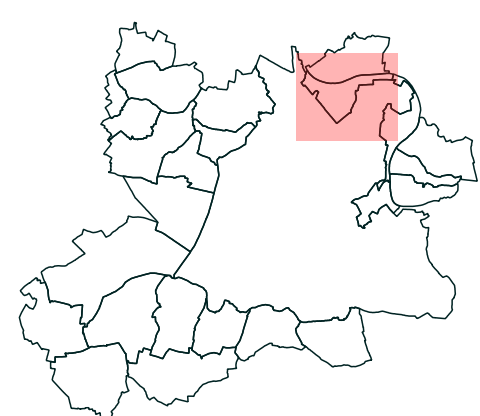
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Bois-le-Roi

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:6 574

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

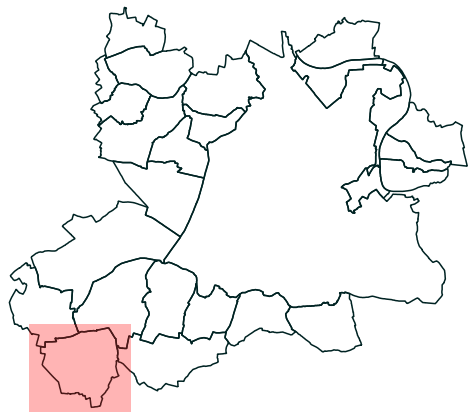
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- | | |
|---|--|
| | EL3 - Servitudes de halage et de marche pied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



0 100 200 m

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



Version du 29-09-2025



Limite de la CAPF

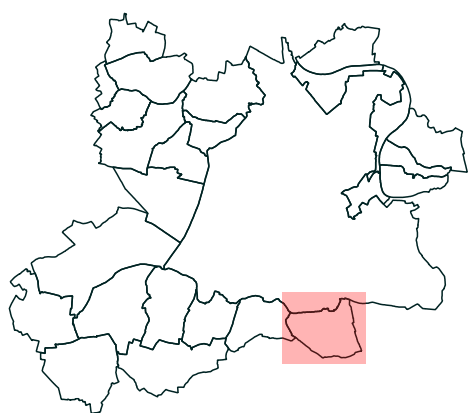
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Bourron-Marlotte

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:5 415

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

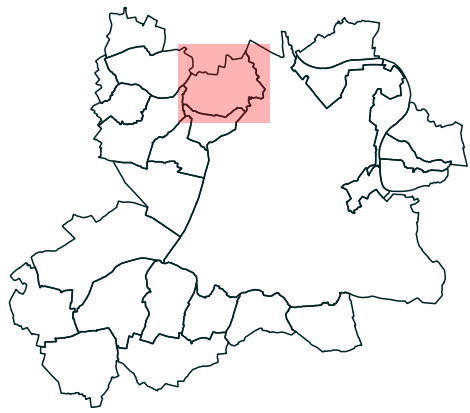
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



0 100 200 m

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



Version du 29-09-2025



Limite de la CAPF

-  Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

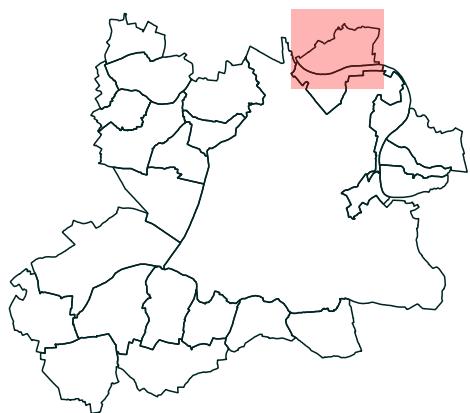
- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



0 100 200 m

Chartrettes

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:5 984

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

-  Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

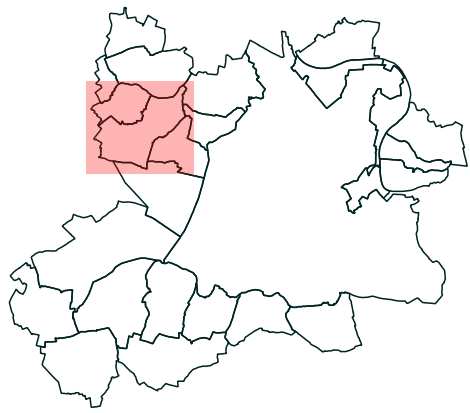
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



0 100 200 m

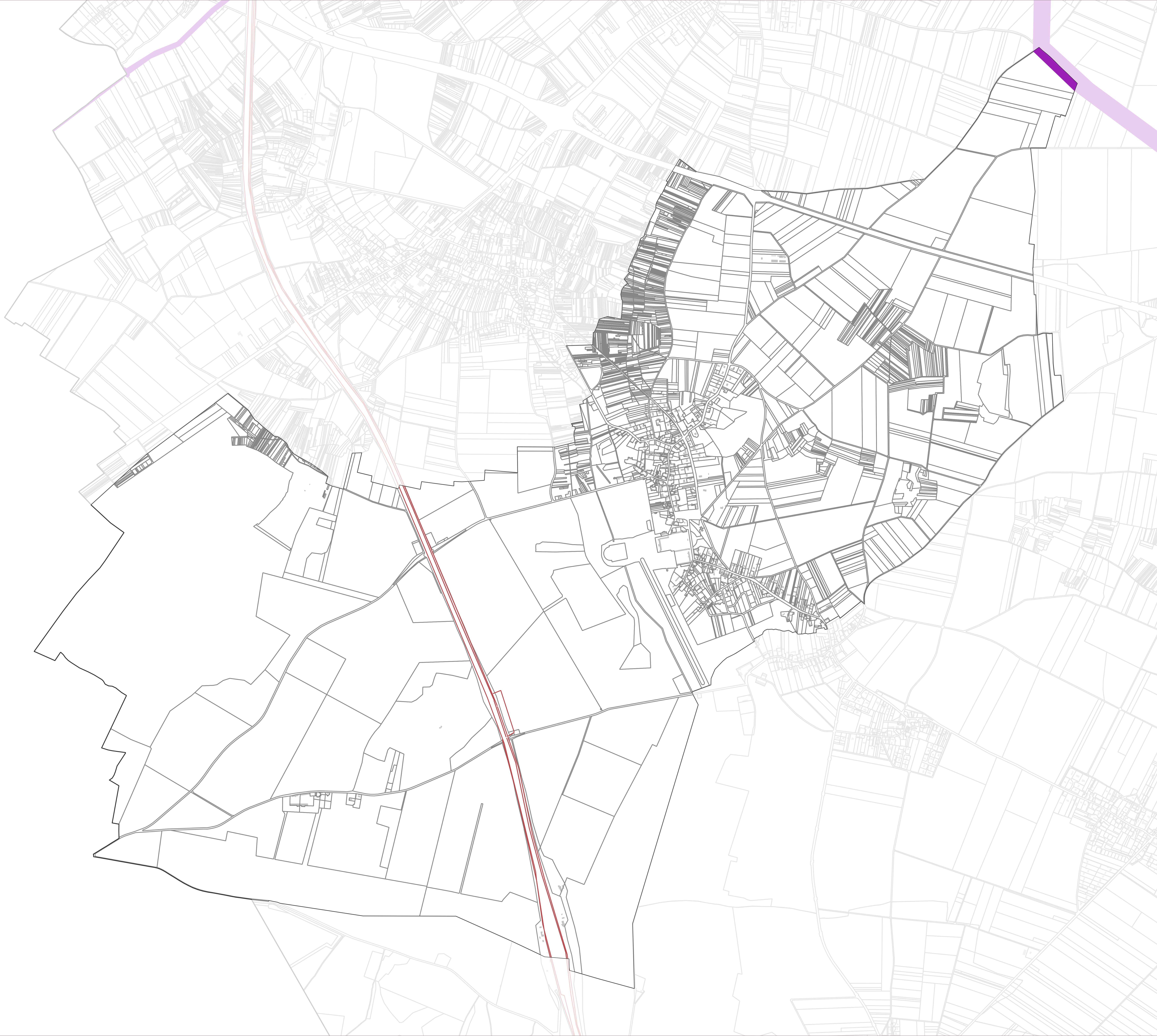
ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



Version du 29-09-2025



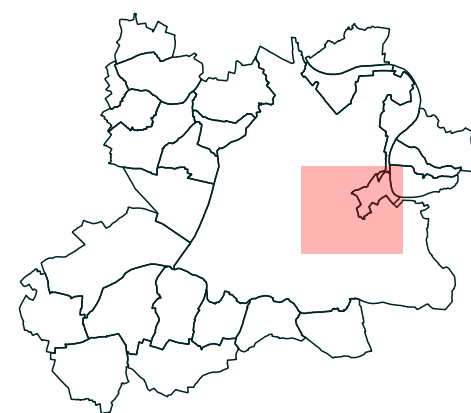
 T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Fontainebleau - Zoom

ANNEXES
des servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:6 561

Version du 29-09-2025



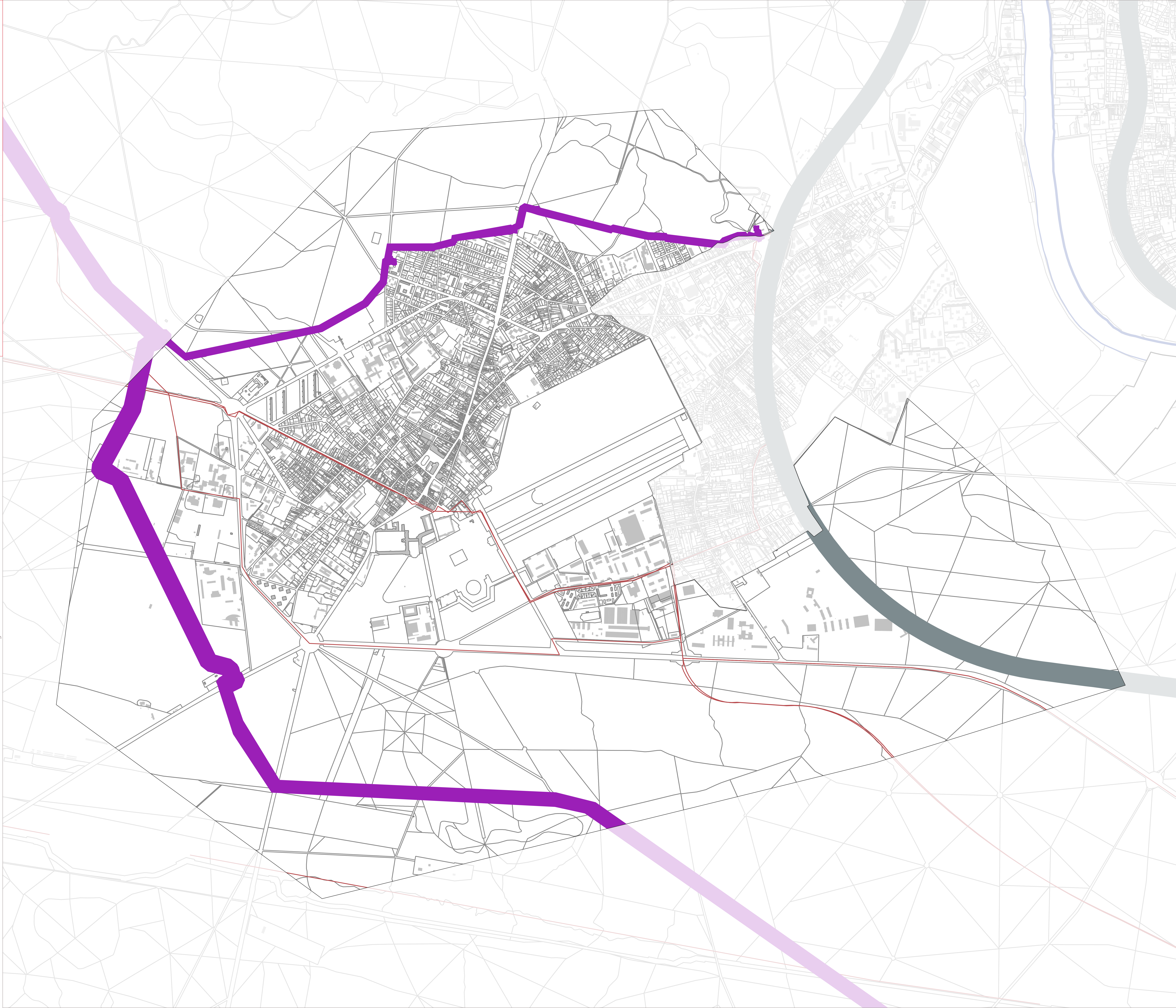
Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

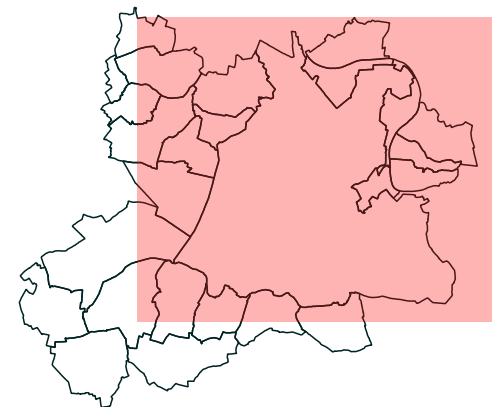
- EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
- EU1 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
- A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
- PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
- T4 - Servitudes aéronautiques de ballase - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
- T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Fontainebleau

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:22 933

Version du 29-09-2025



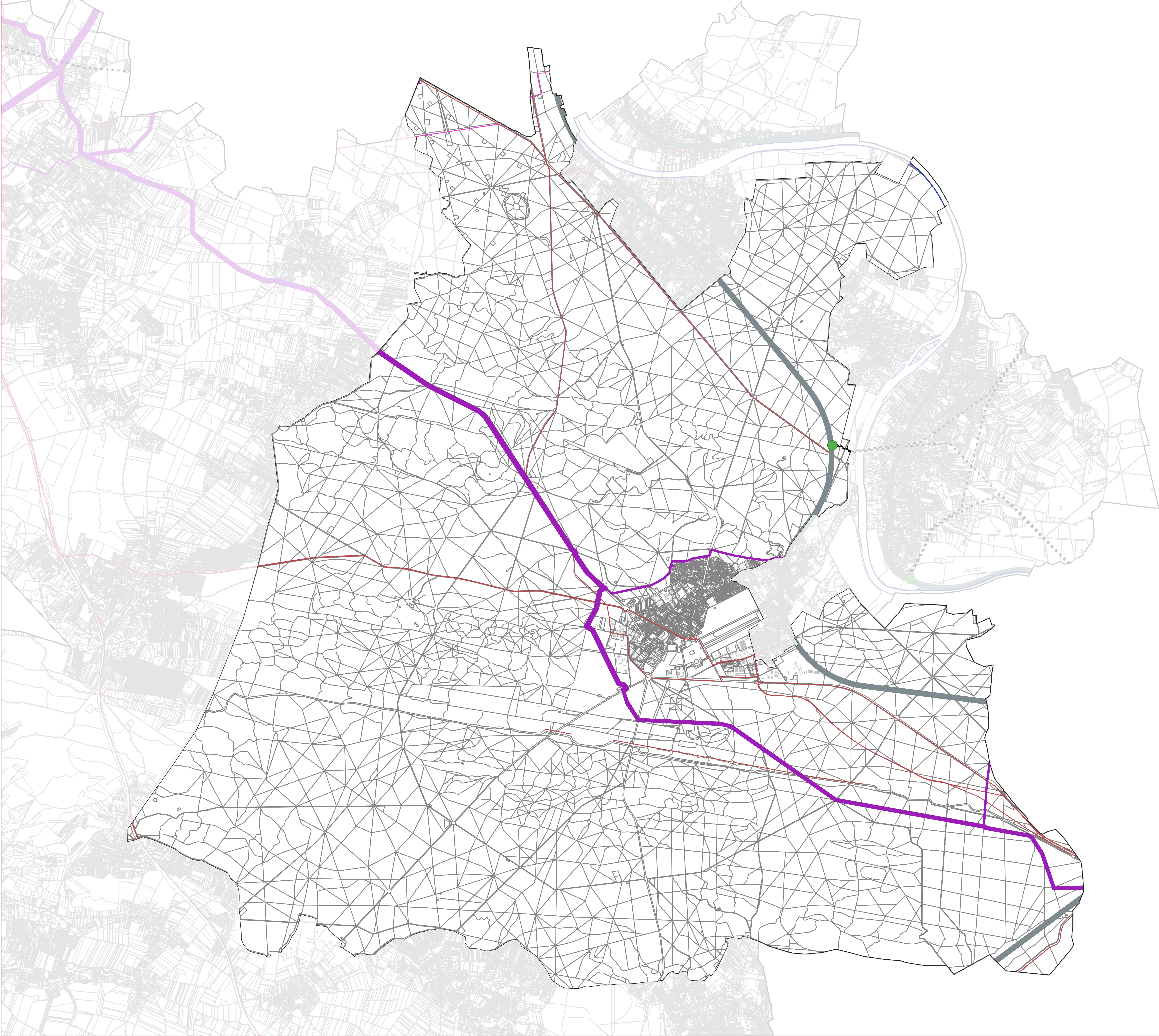
Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

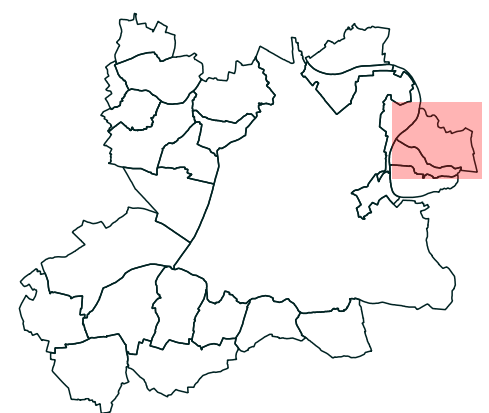
- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



00200 m

Héricy

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:5 752

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

-  Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

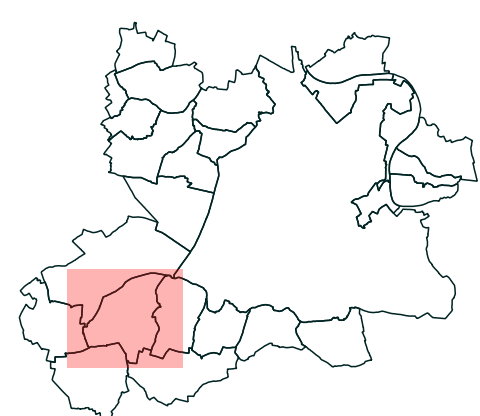
- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



0 100 200 m

Le Vaudoué

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:7 464

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

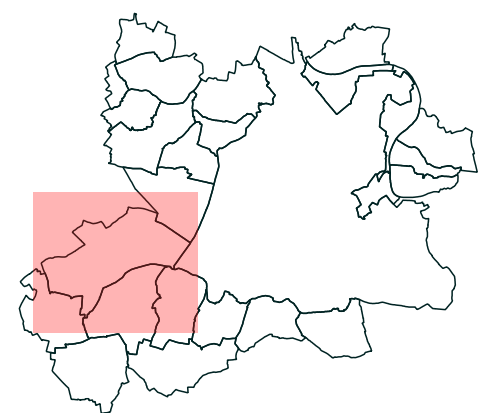
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

-  EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied
-  I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
-  I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
-  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
-  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
-  PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
-  T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
-  EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:10 600

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

-  Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepled |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |

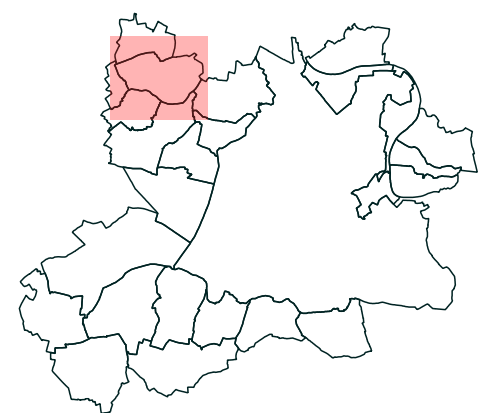


0 100200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Perthes

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:6 292

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

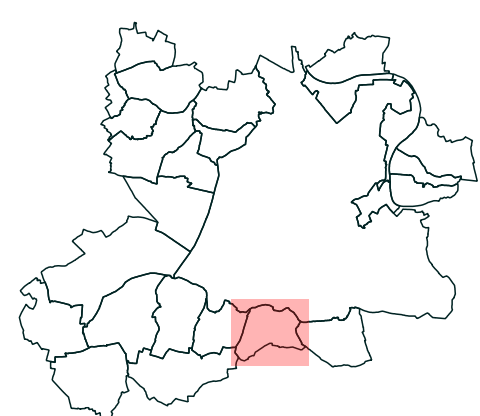
-  EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied
-  I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
-  I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
-  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
-  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
-  PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
-  T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
-  EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Recloses

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:5 014

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

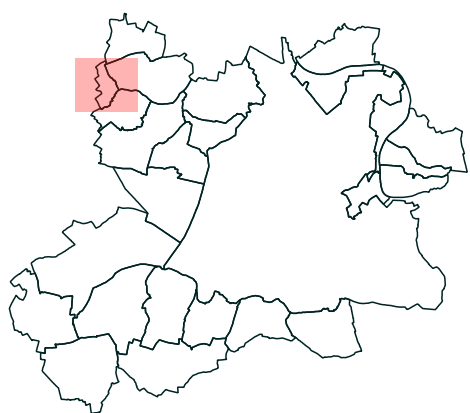
-  EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied
-  I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
-  I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
-  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)
-  I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)
-  PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications
-  T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
-  EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire
-  T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Saint-Germain-sur-École

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:4 059

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales

- Bâtiments

- ☐
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

- II - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- 13 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)

- ■ ■ 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)

- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications

- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

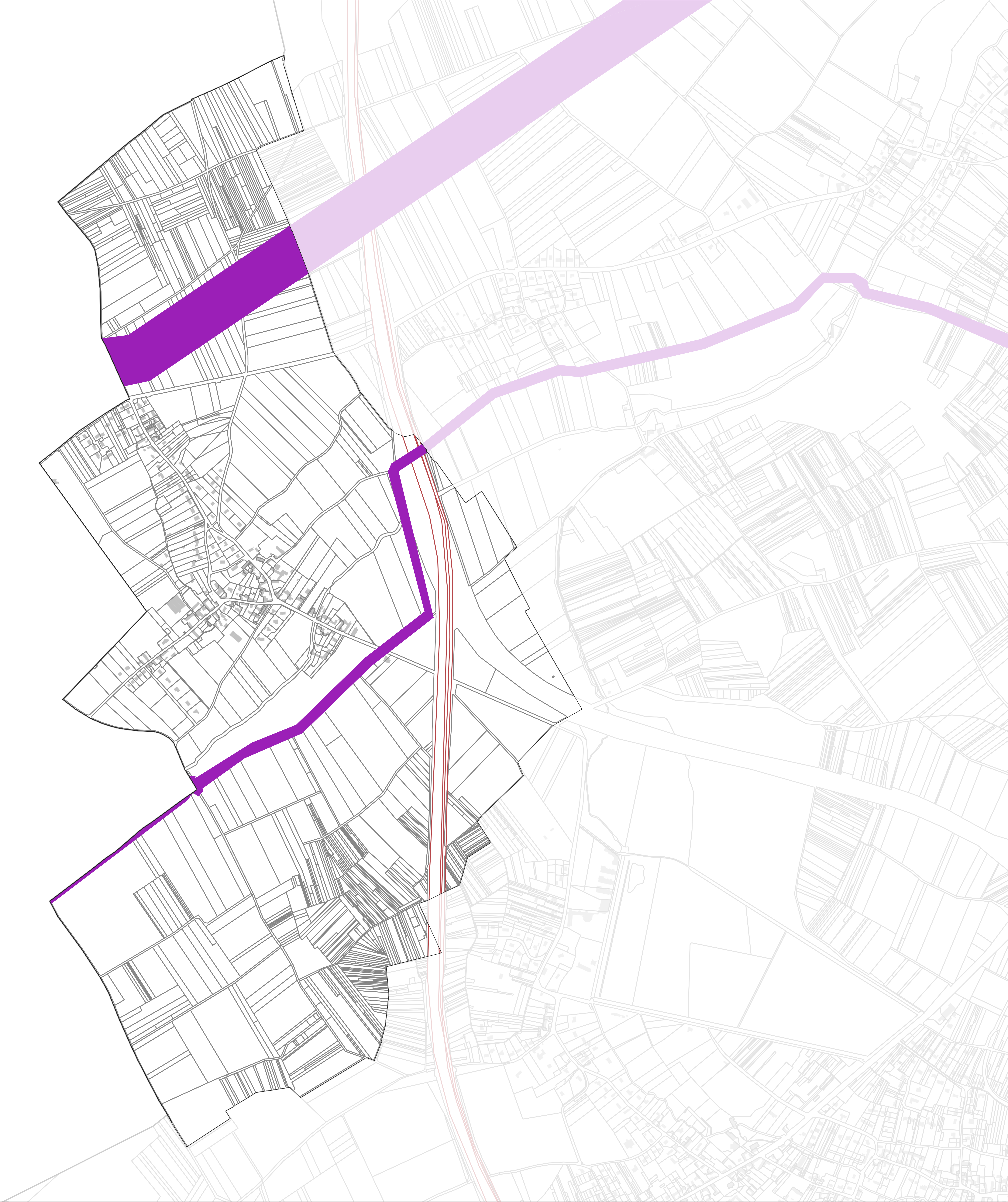
-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

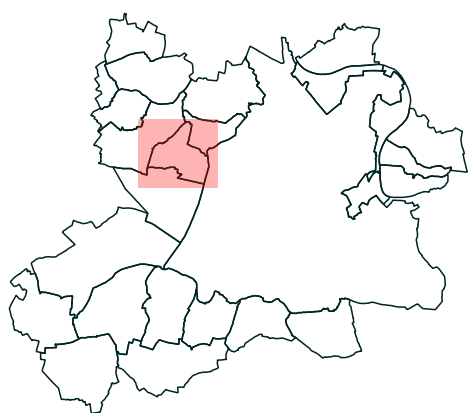


0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Saint-Martin-en-Bière

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:5155

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- ☐ Limites communales

- Bâtiments

- ☐
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marche pied

- 11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- 13 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)

- ■ ■ 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)

-
- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications

- TI - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

-  EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  T4 : Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- 15: Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

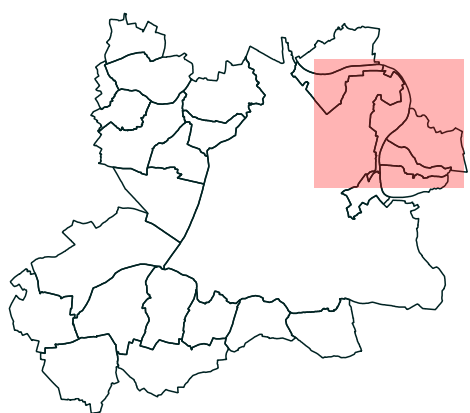
-  T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

Samois-sur-Seine

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:9 658

Version du 29-09-2025



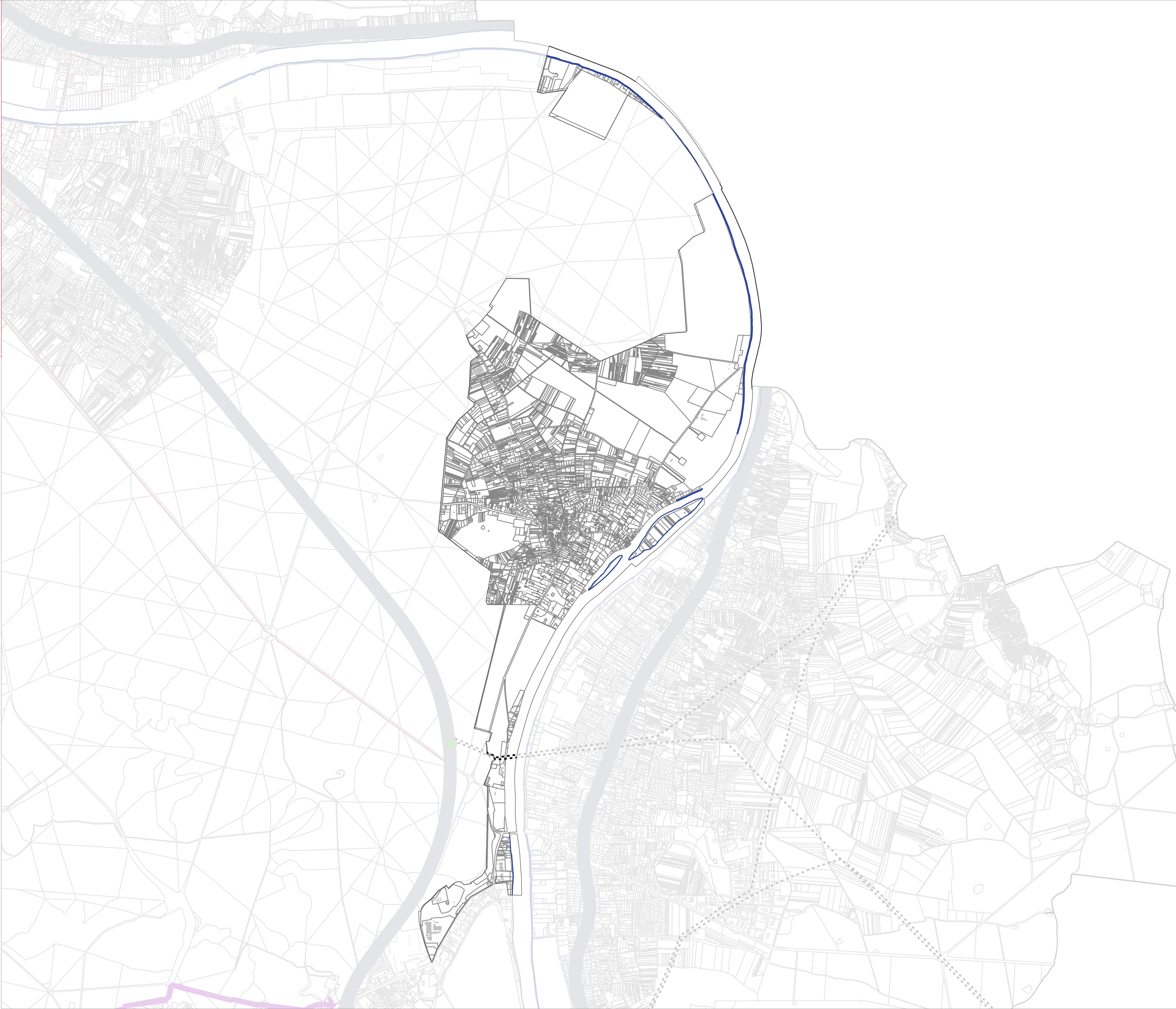
Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 - Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



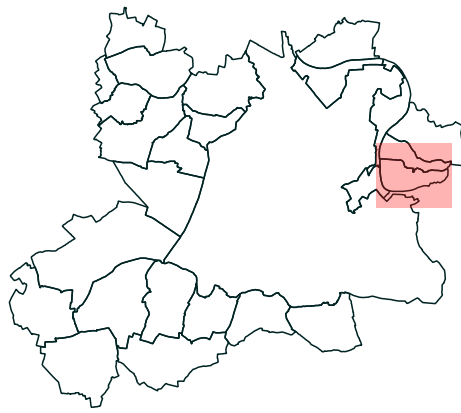
0 100 200 m

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Samoreau

ANNEXES

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:4 869

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

-  Limites communales
 Bâtiments
 Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

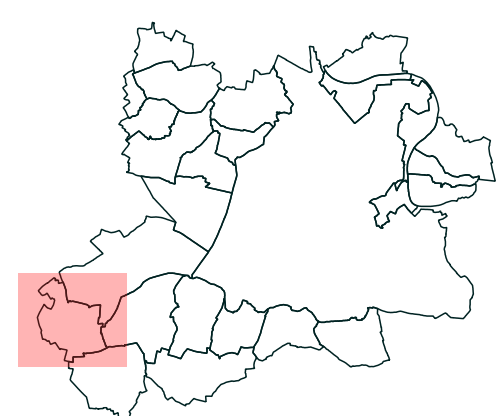
- | | |
|---|--|
|  | EL3 - Servitudes de halage et de marchepied |
|  | I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz |
|  | I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes) |
|  | I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes) |
|  | PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications |
|  | T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire |
|  | EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioléctriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T4 : Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |
|  | T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire |



0 100 200 m

Tousson

ANNEXES
Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines
ressources et équipements
PLUi approuvé le 16 octobre 2025



1:7 018

Version du 29-09-2025



Eléments de contexte

Limite de la CAPF

- Limites communales

- Bâtiments

- ☐
- Parcelles

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

- II - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- 13 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

- 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Postes)

- ■ ■ 14 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Lignes)

- PT3 - Servitudes attachées au réseau de télécommunications

- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

- El 7 - Servitudes d'alignement des voies publiques - Données

- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes

- des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  A6 - Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- PT1/PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- T4 : Servitudes aéronautiques de balisage - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

-  T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire

- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique - Données non communiquées par le gestionnaire / concessionnaire



0 100 200 m

